

## Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 20 juin 2023

Étaient présents : Madame Agnès ROBIN, Messieurs, Frédéric BOULBON, François BOUQUEREAU, François BUFFETEAU, Jean Yves DUSSAULT, Bernard GIRAUD, Luc HURBAIN, Patrick JUDALET, Jean-Claude MONNET, Philippe SAVY, Henri SERRE et Philippe YVERNAULT.

Excusés : Madame Marie-Laure LEUILLET représentée par M Henri SERRRE suppléant, M. Éric LAMBERT donne pouvoir à M. Bernard GIRAULT.

Le Comité constate que 13 membres sur 13 étant présents ou représentés il peut valablement délibérer.

Il désigne **M Jean Yves DUSSAULT**, secrétaire de séance

François BUFFETEAU Préside la séance.

### Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du 20 avril 2023,
2. Présentation et Approbation du compte de gestion 2022
3. Présentation et Approbation du compte Administratif 2022
4. Affectation du résultat 2022
5. Information sur les travaux – Réhabilitation des réseaux – Schéma directeur et zonage – Audit – Station – Financement Agence de l'Eau
6. Questions et sujets divers (RAD et Compte de gestion 2022 SAUR - Précisions sur le Budget Primitif 2023)

## Préambule :

Le président informe le Comité de la réception tardive, le 8 juin du compte de gestion 2022. Il précise que ce calendrier n'a pas facilité la mise en forme réglementaire du budget primitif. Il informera -au point 8-2 - le Comité des ajustements techniques qui ont été opérés, mais qui ne remettent pas en cause le vote du comité, ni l'économie globale du budget.

Par ailleurs il demande au Comité l'autorisation d'inscrire deux sujets supplémentaires à l'ordre du jour :

- **Nouvelles Créances éteintes,**
- **Point sur les contrôles de conformité lors de la cession d'un bien.**

**Délibération 01 : Le Comité donne son accord pour l'inscription de ces deux sujets à l'ordre du jour.**

### **1. Procès-verbal de la réunion du 20 Avril 2023 :**

**Délibération 02 : Le Procès-verbal de la réunion du 20 avril 2023 ne fait pas l'objet de remarques et est approuvé à l'unanimité.**

### **2. Compte de gestion 2022 :**

Le compte de gestion 2022 et le compte administratif sont présentés dans un document synthétique remis en séance et joint au présent Procès-verbal, intitulé « NOTE DE PRESENTATION du Compte de gestion 2022, du Compte Administratif 2022 et Affectation du résultat 2022 ». Les documents détaillés complets sont disponibles en séance.

Monsieur Philippe Savy : procède à la présentation des comptes

**Délibération 03 : Le Compte de Gestion 2022 est soumis au vote des membres du comité et est approuvé à l'unanimité.**

### **3. Compte administratif :**

Les débats sont menés par Monsieur Philippe Savy qui procède à la présentation des comptes. Le président se retire pendant les débats et le vote.

**Délibération 04 : Le Compte Administratif 2022 est soumis au vote des membres du comité et est approuvé à l'unanimité des 12 membres, le président ne prenant pas part au vote.**

#### 4. Affectation du résultat d'exploitation :

***Délibération 05 : Le résultat d'exploitation étant déficitaire il n'y a pas d'affectation. Il est reporté au compte 02 « Déficit reporté » pour – 87 398.94 €. (Pour mémoire : l'excédent d'exploitation de l'exercice 2022 est de + 16 229.14 € et le déficit antérieur 2021 reporté de – 103 628.08€).***

#### 5. Créances éteintes :

Le président indique avoir reçu de la Trésorerie :

- Une demande concernant 4 créances éteintes pour inscription au compte 6542 – pour un montant total de 2 023.12 €.

***Délibération 06 : Le comité approuve à l'unanimité l'inscription au compte 6542 – Créances éteintes, pour un montant de 2 023.12 €.***

NOTA : Il est rappelé que les dossiers détaillés concernant les demandes d'admission en non-valeurs ou en créances éteintes sont disponibles en séance et consultables au siège du SIAAC par les membres. Ils ne sont pas publiés.

#### 6. Contrôle lors de la cession d'un bien.

Il est apparu que le contrôle souhaité par le Comité Syndical nécessitait d'être mis en adéquation avec le « règlement de service » en vigueur. Ce document, peu connu du public, revêt pourtant un caractère essentiel. Le dernier exemplaire connu date du 13 décembre 2017 et ne semble pas avoir été remis à jour depuis. Il convient donc que le SIAAC et la SAUR qui en est l'auteur se rapprochent et procèdent à une actualisation du document et veille à ce que la publicité auprès des usagers soit correctement menée (ce qui conditionne l'applicabilité du règlement et son opposabilité aux tiers en cas de litiges).

Le président informe le comité qu'il veillera à la réalisation de cette modification et s'entourera en tant que de besoin du cabinet Collectivité Conseil et IRH. Afin de simplifier les travaux qui peuvent s'avérer complexes et longs il demande si le Comité a des objections à ce que le président traite cette affaire sans revenir devant le comité avant la finalisation de la procédure.

***Délibération 07 : Le comité approuve cette démarche et donne tous pouvoirs au Président pour traiter ce sujet.***

## **7. Audit – Station – Financement Agence de l'Eau**

- Le président communique le **calendrier des opérations** à venir résumées dans la note en Pièce Jointe récemment commentée lors d'un conseil municipal de La Châtre. Il remercie les membres du Comité qui ont pu participer aux réunions de lancement.
- Il indique que **l'Agence de l'Eau** a déjà mis en place le financement de la première tranche des subventions pour les deux marchés : à savoir : 33 796.96 € pour les « Travaux de Réhabilitation » et 40 414.90 € pour le « Schéma Directeur et Zonage ». Il fait observer que cette participation dépasse les prévisions prudentes du projet de budget 2023 limitées à 63 250 €.
- **Concernant l'Audit**, le président fait savoir que beaucoup des dysfonctionnements identifiés lors de l'audit ont été rectifiés durant les 12 derniers mois. Une présentation synthétique s'avère difficile car l'Audit est en soit un concentré de 5 années d'exercices et sortir des conclusions partielles de leur contexte pourrait être préjudiciable.

SAUR a ébauché un programme de travail très soigné des travaux qui devraient être entrepris pour **remettre la station dans un état de fonctionnement plus optimum** ; certains de ces travaux résultent directement d'une demande ferme du président de votre Comité et ne résultent pas d'un manque d'entretien, mais d'un défaut de conception.

Par ailleurs le président fait savoir que l'audit a identifiées **des pénalités** qui peuvent toujours être contestées par le prestataire et conduire à des compromis longs et incertains. Compte tenu du programme SAUR de travaux sur la station, le président indique avoir suggéré à SAUR de prendre à sa charge une partie des travaux de remise en état de la Station, hors de son périmètre de responsabilités (DSP), au prorata des pénalités qui seraient acceptées tacitement. Cette proposition n'ayant pas suscité d'objection de SAUR, le président demande au Comité s'il accepte qu'il poursuive dans cette démarche.

***Délibération 08 : Le Comité se prononce favorablement pour cette transaction et laisse toute latitude au Président pour négocier au mieux des intérêts du SIAAC.***

## 8. Questions diverses :

### 8.1. RAD et Compte de gestion 2022 SAUR

Cette année nous avons reçu dans les délais le Compte de gestion de SAUR et le RAD-Rapport annuel du délégataire. Nous n'avons pas encore analysé ces documents qui seront présentés en Septembre au Comité par SAUR, mais a priori ils semblent conformes à la situation actuelle.

### 8.2. Budget :

Le président porte à la connaissance du Comité les points techniques (report de données comptables – non maîtrisables - d'un exercice sur l'autre) qui ont dû être corrigées dans le projet de budget 2023 sans que cela entraîne une modification ni de l'équilibre budgétaire d'ensemble voté par le comité, ni des chapitres comptables détaillées de fonctionnement.

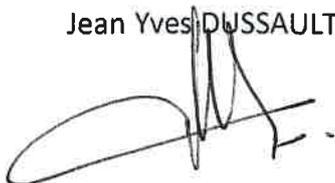
Le détail est à la disposition des membres du Comité syndical et fait l'objet d'une note de « cadrage technique » qui sera annexée aux débats budgétaires du 24 avril 2023.

**Délibération 03 : Le Comité prend note de ces précisions et ne fait pas de commentaire particulier.**

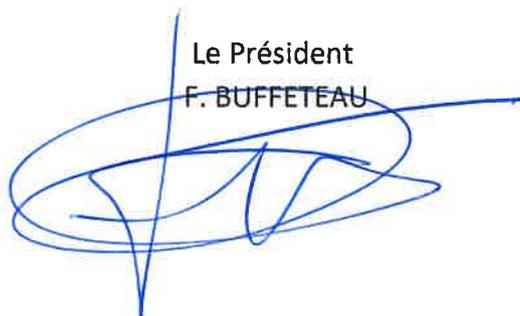
\* \*

Aucun autre sujet n'étant évoqué, le Président, lève la séance à 18h42.

Le Secrétaire de séance  
Jean Yves DUSSAULT



Le Président  
F. BUFFETEAU



PJ :

- **NOTE DE PRESENTATION du Compte de gestion 2022, du Compte Administratif 2022 et Affectation du résultat 2022**
- Communiqué sur les travaux

La note de « cadrage technique du budget 2023 » sera annexée au Procès-verbal concernant le vote du budget 2023 - PV du 24 avril 2023.



## **NOTE DE PRESENTATION**

**Du compte de gestion 2022  
Du Compte administratif 2022**

**Affectation du résultat 2022**

## 1 - Compte de gestion 2022

Le compte de gestion complet (52 pages) a été transmis séparément sous forme dématérialisée aux membres du comité.

Les données comptables ont été vérifiées ligne à ligne et n'ont pas montré d'écart avec le compte administratif.

Le résultat global repris aux pages 21 et 22 ci-après est strictement conforme au compte administratif

*Nous vous proposons d'approuver ce compte de gestion qui est en concordance avec notre compte administratif et dont les résultats synthétiques des pages 21 et 22 (Feuillets transmis en préfecture) sont reproduits ci-après :*

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 036039

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LA CHAÎNE

ETABLISSEMENT : SI ASST AGGLOMERATION DE LA CHAÎNE

### Résultats budgétaires de l'exercice

30500 - SI ASST AGGLOMERATION DE LA CHAÎNE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	978 020,58	545 641,10	1 523 661,68
Titres de recette émis (b)	281 255,72	573 622,70	854 878,42
Réductions de titres (c)		134 639,76	134 639,76
Recettes nettes (d = b - c)	281 255,72	438 982,94	720 238,66
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	978 020,58	545 641,10	1 523 661,68
Mandats émis (f)	283 811,37	475 271,35	759 082,72
Annulations de mandats (g)		52 518,05	52 518,05
Depenses nettes (h = f - g)	283 811,37	422 753,30	706 564,67
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		16 229,14	16 229,14
(h - d) Déficit	2 555,65		2 555,65

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 036039

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LA CHAÎNE

ETABLISSEMENT : SI ASST AGGLOMERATION DE LA CHAÎNE

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30500 - SI ASST AGGLOMERATION DE LA CHAÎNE

Exercice 2022

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	696 764,86		-2 555,65		694 209,21
Fonctionnement	-103 628,08		16 229,14		-87 398,94
<b>TOTAL I</b>	<b>593 136,78</b>		<b>13 673,49</b>		<b>606 810,27</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>593 136,78</b>		<b>13 673,49</b>		<b>606 810,27</b>

## 2 – Compte Administratif 2022 :

### Le détail du Compte Administratif est joint en annexe

Le Compte Administratif du budget principal enregistre l'exécution des dépenses et recettes du Syndicat d'Assainissement tant au niveau du Budget de Fonctionnement que du Budget d'Investissement.

Les pages 11 à 15 du compte administratif Donnent le détail de chacun des comptes résumés ci-après :

SI ASST AGGLOMERATION DE LA CHATRE - MONTGIVRAY - MONTGIVRAY-SYNDICAT ASS AGGLOMER - CA - 2022

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	422 753,80	G	438 982,94	G-A	16 229,14
	Section d'investissement	B	283 811,37	H	281 255,72	H-B	-2 555,65

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	103 628,08 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	696 764,86 (si excédent)

		=		=		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	810 193,25	Q=	1 417 003,52	=Q-P	606 810,27
		A+B+C+D		G+H+I+J			

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	11 700,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	11 700,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	526 381,88	= G+I+K	438 982,94		-87 398,94
	Section d'investissement	= B+D+F	295 511,37	= H+J+L	978 020,58		682 509,21
	TOTAL CUMULE	=	821 893,25	=	1 417 003,52		595 110,27
		A+B+C+D+E+F		G+H+I+J+K+L			

## SECTION FONCTIONNEMENT :

## FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRES		Réalisé	CHAPITRES		Réalisé
011	Charges à caractère général	11 834.78	013	Atténuation des charges	263.25
012	Charges de personnels	7 286.70	70	Produits des services	337 528.01
65	Autre charges gestion courante	34 716.37	74	Autres subventions	
66	Emprunt	87 660.23	75	Autres pdt gestion courante	3 029.40
67	Charges exceptionnelles		76	Produit des participations	
68-042	Amortissements	281 255.72	77	Recettes exceptionnelles	628.96
			77	Opération d'Ordre	97 533.32
<b>TOTAL</b>		<b>422 753.80</b>	<b>TOTAL</b>		<b>438 982.94</b>

**RESULTAT DE CLOTURE EN  
FONCTIONNEMENT**

**16 229.14**

Indications sur le contenu de certains chapitres :

011 « Charges à caractère général » concerne notamment les dépenses, d'eau, d'électricité, les prestations de service les travaux d'entretien courant les frais de télécommunication ...

012 « Charges de personnels »

66 « Emprunt » Remboursement des intérêts d'emprunts

68 « Amortissements » Opération d'ordre entre sections voir Recettes d'investissement  
042- 28

## SECTION INVESTISSEMENT :

### INVESTISSEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRES		Réalisé	CHAPITRES		Réalisé
Crédits antérieurs			Crédits antérieurs		
		- €	001	001 Excédent investissement 2021	(696 764.86)
Nouvelles dépenses			Nouvelles recettes		
13-040	Opd'ordre - Subv d'investiss	97 533.32			
16	Remboursement capital	156 181.58	10		
20	Immobilisations incorporelles	7 488.21 +(11 700 RAR)	13		
21	Immobilisations corporelles	1 808.26	16		
23	Immobilisations corporelles en cours	20 800.00	040	Opération d'ordre	281 255.72
<b>TOTAL</b>		<b>283 811,37</b>	<b>TOTAL</b>		<b>281 255.72</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE EN INVESTISSEMENT</b>			<b>- 2 555,65</b>		

Indications sur le contenu des chapitres :

16 « Emprunt » Remboursement du capital des emprunts

### 3. Affectation du résultat 2022.

Vu le compte Administratif 2022

Vu le Compte de Gestion 2022

Vu le Budget Primitif 2022

Le résultat étant en déficit, il n'y a pas d'affectation prévue. (Cf Note (3)) du formulaire.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	16 229.14
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u>	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	-103 628.08
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>-87 398.94</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	694 209.21
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	-11 700.00
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>0.00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>0.00</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0.00	0.00
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	<b>-87 398.94</b>

## Relevé de décisions :

Après présentation et débats :

1 – **Le Compte Administratif 2022** est mis au vote des membres du Comité :

Il recueille : 0 voix défavorables 0 abstentions 12 voix favorables

**Le Compte Administratif 2022** est approuvé. Le Président ne prend pas part au vote.

2 – **Le Compte de Gestion 2022** est mis au vote des membres du Comité :

Il recueille : 0 voix défavorables 0 abstentions 13 voix favorables

**Le Compte de Gestion 2022** est approuvé.

3 – **L'affectation du résultat 2022** est mis au vote des membres du Comité :

Le résultat étant déficitaire **le Comité prend acte** du report du déficit.

Elle recueille : 0 voix défavorables 0 abstentions 13 voix favorables

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30500 - SI ASST AGGLOMERATION DE LA CHAT

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	696 764,86		-2 555,65		694 209,21
Fonctionnement	-103 628,08		16 229,14		-87 398,94
TOTAL I	593 136,78		13 673,49		606 810,27
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	593 136,78		13 673,49		606 810,27

Exercice 2022

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 036039

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LA CHATRE

ETABLISSEMENT : SI ASST AGGLOMERATION DE LA CHAT

## Résultats budgétaires de l'exercice

30500 - SI ASST AGGLOMERATION DE LA CHAT

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	978 020,58	545 641,10	1 523 661,68
Titres de recette émis (b)	281 255,72	573 622,70	854 878,42
Réductions de titres (c)		134 639,76	134 639,76
Recettes nettes (d = b - c)	281 255,72	438 982,94	720 238,66
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	978 020,58	545 641,10	1 523 661,68
Mandats émis (f)	283 811,37	475 271,85	759 083,22
Annulations de mandats (g)		52 518,05	52 518,05
Depenses nettes (h = f - g)	283 811,37	422 753,80	706 565,17
RESULTAT DE L'EXERCICE (d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	2 555,65	16 229,14	13 673,49

Exercice 2022

## TRAVAUX DU SIAAC

Le SIAAC vient de procéder au lancement de deux importantes opérations :

- Le 23 mai, Lancement des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement en berges de l'Indre. Fin des travaux : Octobre 2023.
- Le 5 juin, lancement de l'étude diagnostic-schéma directeur et zonage de l'ensemble des réseaux des quatre communes adhérentes au SIAAC : Briantes, Montgivray, La Châtre, le Magny. Fin de l'étude : Octobre 2024.

Ces deux opérations visent à renforcer la qualité des infrastructures, à parfaire la connaissance du réseau (implantation en surface et en profondeur, qualité des conduits et collecteurs, respect de la séparation eaux usées et eaux pluviales, apport d'eau parasites...etc), à dresser un bilan précis des travaux d'amélioration à réaliser, à les quantifier et à leur donner un niveau de priorité.

Elles s'inscrivent dans une réflexion globale menée depuis près de trois années et qui va se poursuivre par d'autres modalités jusqu'à l'horizon 2026 : Préparation du transfert de compétence à la Communauté de Communes, refonte de l'Arrêté d'exploitation de la station de Montgivray, échéance fin 2025 de la délégation de service publique concédée à la SAUR...Sans attendre ces échéances et les résultats de l'étude du Schéma directeur, des travaux importants d'amélioration du fonctionnement de la station de Montgivray sont déjà lancés.

### En pratique, pour les usagers :

Pour les usagers, ces travaux seront très peu, voire pas du tout, contraignants.

1 - Sous réserve des conditions climatiques pour toute la durée des travaux :

Pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement en berges de l'Indre. La première phase se déroulera semaine 30 (Fin juillet début Aout 2023) et portera sur la préparation du réseau d'assainissement entre le Pont-aux-Laies et Le Pont du Lion d'Argent d'une part et Forepabe (rue du Maquis) et le pont du Lion d'Argent d'autre part.

Tous les travaux sont réalisés à l'aide de robots qui sont guidés à l'intérieur des conduits, sans aucune intervention d'excavation en chaussée. Les riverains seront informés afin de prendre quelques précautions simples pour se prémunir des remontées d'odeurs indésirables...Il pourrait être nécessaire de limiter la circulation temporairement au niveau du pont aux Laies.

Une deuxième phase se déroulera en semaine 37 (fin septembre 2023) ; elle consiste à insérer un manchon souple dans le conduit, à le rigidifier (polymériser) puis à assurer le raccordement avec les tampons en berges de l'Indre. Les riverains seront alors invités à limiter (pas interdire) pour une très courte période (quelques heures) l'usage des évacuations. Ils en seront prévenus en temps opportun. Cette deuxième phase pourra faire l'objet d'une présentation technique par l'entreprise ATEC, retenue sur appel d'offres, en charge des travaux à l'attention de tous ceux qui le souhaiteraient. Une communication sera faite en ce sens...

2- Pour l'étude diagnostic-schéma directeur et zonage, il n'y a pas de contrainte particulière prévisible au niveau des usagers. Quelques contrôles s'apparentant aux contrôles habituels pourront être menés ponctuellement, (vérification de la séparation des réseaux) ; les intéressés seront informés individuellement. Des contrôles de nuit, sur la voie publique, seront opérés et donneront lieu à une information des usagers et de la gendarmerie. L'étude a été confiée sur appel d'offres au cabinet IRH.

Le financement est assuré par le SIAAC avec une aide importante de l'Agence de l'Eau (50 % pour le Schéma directeur et 60 % pour la réhabilitation des réseaux) et n'aura pas d'impact sur la tarification de l'assainissement. Le département, a donné son accord pour le lancement des travaux mais ne s'est pas prononcé à ce stade quant à sa participation au financement ; il pourrait apporter une contribution limitée au prorata des zones rurales pour le seul Schéma directeur.

Le SIAAC dispose d'un site de communication [en construction](#) qui pourra apporter tout au long de ces travaux des éléments complémentaires : **[www.assainissementlachatre36.fr](http://www.assainissementlachatre36.fr)**